

DOCUMENTS - HOMMES ET MIGRATIONS

Les "Documents - Hommes et Migrations" paraissent tous les quinze jours.

Dans chaque numéro, le dossier de la quinzaine aborde un aspect particulier de l'immigration des travailleurs et de leurs familles : adaptation, problèmes linguistiques, formation, religion, politique, etc... Les chroniques qui suivent donnent quelques nouvelles brèves et diverses permettant au lecteur de se tenir au courant de la législation en cours, des derniers ouvrages parus, de la vie des associations, etc...

Les "Documents - Hommes et Migrations", constitués à partir des sources les plus diverses, ouverts à toutes les opinions, sont une tribune libre des problèmes posés et des solutions apportées ou proposées.

Un catalogue répertoriant les articles parus entre 1970 et 1978 est à votre disposition.

DERNIERS DOCUMENTS PARUS

- n° 989 - Les peuples de l'Asie du Sud-Est.
- n° 990 - Enseignement du français à dominante linguistique.
- n° 991 - Le logement des immigrés.
- n° 992 - Chômeurs et immigrés / Chômage et immigration.
- n° 993 - La préformation condamnerait-elle l'alphabétisation ?
- n° 994 - La politique globale de l'immigration et les priorités du Fonds d'Action Sociale.
- n° 995 - Exilés politiques en France.
- n° 996 - La politique globale de l'immigration et les dispositions réglementaire.
- n° 997 - Prospective de l'immigration.
- n° 998 - Voix des migrants et voies politiques.
- n° 999 - Nouveaux développements dans la migration intra-européenne depuis 1974.
- n° 1000 - Numéro mille.
- n° 1001 - Les accords franco-algériens du 18 septembre 1980.

Année reliée regroupant les documents parus :  
150 F.

Abonnement annuel aux Documents :	
France - ordinaire	: 120,00 F.
- soutien	: 200,00 F.
Etranger	: 200,00 F.

C.C.P. PARIS 1200 16 H  
A l'ordre de : AMANA-HOMMES ET MIGRATIONS

Dossier de la quinzaine

LES SOCIALISTES ET L'IMMIGRATION

Au moment où la France connaît une crise économique d'une extrême gravité, la présence sur son territoire d'une population de quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants pose des problèmes difficiles et presque insurmontables aux gouvernants et aux partis.

Tandis que ceux-là s'efforcent de concilier les impératifs des grands principes humanitaires et ceux du pilotage à vue, ceux-ci sont contraints - et plus encore en période pré-électorale où chacun doit faire connaître son programme - de sortir du silence dans lequel beaucoup avaient jusqu'ici préféré se retrancher.

Dans une brochure intitulée "Les Socialistes et l'immigration", le Parti socialiste vient de faire connaître ses analyses et ses propositions.

Parce qu'il reconnaît qu'il s'agit "d'une situation souvent dramatique mais aussi extrêmement complexe", parce qu'il constate avec respect que "l'immigration est toujours une déchirure", ce document mérite notre attention.

Publié par le Club Socialiste du Livre (10, rue de Solferino 75333 PARIS CEDEX 07), il reproduit le rapport présenté au Comité directeur du Parti socialiste du 14 juin 1980 par Jean LE GARREC et Jean PERRAudeau.

Par manque de place, nous ne pouvons reprendre les annexes qui l'accompagnent et qui ne sont pas moins intéressantes. Nous avons en conséquence supprimé les références à ces documents complémentaires. Ceux de nos lecteurs qui voudraient en prendre connaissance se reporteront au texte intégral.

Hommes et Migrations

LES SOCIALISTES ET L'IMMIGRATION  
ANALYSES ET PROPOSITIONS

La crise est utilisée par le capitalisme pour accélérer sa restructuration. Cette mutation qui s'opère au niveau international amène une transformation des rapports de production, une accélération de la division internationale du travail et, pour bien des pays, particulièrement pour la France, se traduit par une montée extrêmement importante du chômage.

Les travailleurs immigrés sont particulièrement victimes de cette situation. Ils représentent en effet une force de travail que le capitalisme, par définition, considère comme devant être mobile; de plus, ils n'ont aucune réelle protection juridique: en une phrase, ils sont "taillables et corvéables à merci".

La politique du Gouvernement envers les immigrés en France est l'illustration la plus apparente, car la plus brutale, de ce que sont les conséquences de cette mutation accélérée pour l'ensemble des travailleurs - français et immigrés.

De nombreux Français subissent des conditions qui ne sont pas plus enviables. Il ne s'agit pas seulement pour nous - Parti socialiste - de lutter pour la défense des droits et de la dignité des immigrés, mais de lutter pour la défense des droits et de la dignité de tous les travailleurs, de tous les travailleurs français, de tous les travailleurs immigrés.

Il n'y a pas à choisir entre la défense des uns et la défense des autres: l'une n'est pas possible sans l'autre; il s'agit d'un combat indivisible.

Et rien n'est plus juste que le mot d'ordre "travailleurs immigrés, travailleurs français, même combat". En effet, il s'agit bien, plus que jamais, du même combat.

Les femmes et les jeunes, dans des secteurs différents, jouent de plus en plus le même rôle que les immigrés. C'est le développement du travail précaire, du travail intérimaire, de la sous-traitance, du vacariat, qui constitue une arme extrêmement dangereuse entre les mains du patronat.

La lutte pour l'égalité des droits, c'est donc la lutte contre la précarité, contre le développement de tout double marché du travail (l'un du "travail relativement garanti", l'autre du "travail non garanti").

La solidarité avec tous, le combat pour le respect de tous - de tous les travailleurs français, de tous les travailleurs immigrés, sans aucune discrimination -, la lutte pour l'égalité des droits, qui sont les bases mêmes de nos propositions et de notre action, apparaissent une fois de plus, et de façon évidente, comme tout à la fois:

- conformes à la justice, au respect de l'Homme,
- conformes à l'intérêt de l'ensemble des travailleurs, français et immigrés.

Soulignons de plus que toute autre attitude serait irresponsable. Les problèmes posés par la situation de quatre millions d'immigrés (hommes, femmes, jeunes) vivant en France - accentués par la sédentarisation de fait de l'immigration et par la crise - risquent de vite devenir inextricables.

Il est donc utile d'enrichir, d'approfondir notre analyse sur la situation des immigrés en France (travailleurs, femmes, deuxième génération) et de préciser les objectifs d'action du Parti socialiste. Il s'agit, nous le pensons, d'une action qui doit être prioritaire pour notre Parti. Non seulement ces hommes et ces femmes sont surexploités, victimes de la crise et du racisme latent, mais ils sont aussi les témoins de la gravité des problèmes du Tiers et du Quart Monde. "Le Tiers-Monde n'est pas à notre porte, il est dans nos murs".

Jean LE GARREC  
Membre du Bureau exécutif

Jean PERRAUDEAU  
Secrétaire de la Commission  
nationale Immigrés

Chapitre I

NOTIONS DE BASE

Une grande partie de notre précédent rapport au Comité Directeur (12-13 juin 1976) était consacrée à l'analyse théorique de l'immigration. Nous ne reprendrons donc dans ce texte que très schématiquement les points essentiels.

Rappelons d'abord quelques déclarations fort instructives:

"L'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail, et de résister à la pression sociale". Georges POMPIDOU, Premier Ministre (septembre 1963).

"L'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile, car si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'oeuvre". M. JEANNENEY, Ministre du Travail (Les Echos, 29 mars 1966).

"La présence de cette immigration donne à notre économie plus de souplesse, s'agissant de gens très mobiles, acceptant de changer d'entreprise, de région et, le cas échéant, de devenir chômeurs indemnisés... L'immigration est encore fructueuse dans la mesure où elle permet à notre pays d'économiser une partie des frais d'éducation (assumés dans le pays d'origine) et de mieux équilibrer les charges de la nation: jeunes, les immigrés apportent souvent plus de cotisations qu'ils ne reçoivent de prestations". (L'Usine Nouvelle, hebdomadaire proche du patronat - 26 mars 1970).

Ces quelques citations montrent bien , si cela est encore nécessaire, que :

1. Les immigrés ne sont pas venus en France sur une décision résultant d'un libre choix.

La croissance rapide de notre économie n'a pu se faire qu'avec l'apport indispensable de cette main-d'oeuvre. De plus la situation économique dans leur pays d'origine (exploitation et domination par les pays industrialisés) les a contraints à s'expatrier.

L'immigration est en France un phénomène ancien, lié en particulier à la politique coloniatiste de notre pays. Elle a été également le moyen de corriger les périodes de faible natalité et ce depuis 150 ans. Cette situation se retrouve désormais dans plusieurs pays européens comme la Suisse, l'Allemagne... Mais fondamentalement nous devons considérer que la permanence de flux importants de populations est une des conséquences d'un développement inégal. Ce sont les rapports entre économies dominantes et économies dominées et les besoins d'importation et de rotation des forces de travail nécessaires au développement des économies dominantes qui permettent d'expliquer les mécanismes de l'immigration.

2. L'existence de la main-d'oeuvre immigrée a un caractère structurel.

L'appel de nos systèmes industriels à cette main-d'oeuvre, dans le but d'assurer la croissance rapide de notre économie capitaliste - et ce au moindre coût global -, procède de plusieurs explications :

a) Disposer d'un "volant" de main-d'oeuvre "vulnérable".

Il ne s'agit pas en effet d'importer seulement la force de travail qui serait nécessaire mais aussi de chercher un type "social" de travailleur : vulnérable, inorganisé, inadapté, mis en situation d'accepter certains postes de travail, certains niveaux de salaire, une certaine mobilité. Une tension sur le marché du travail est ainsi organisée qui permet une pression sur les salaires et introduit une certaine "concurrence", à l'intérieur de la classe ouvrière. Une phrase extraite du projet de loi de Finances pour 1964 explicite clairement cette situation :

"Sur le marché du travail, le Gouvernement est décidé à favoriser un meilleur ajustement de l'offre et de la demande. Il le fera dans l'immédiat en favorisant éventuellement l'entrée de travailleurs étrangers".

b) Dans certains secteurs, permettre une croissance rapide sans en modifier les structures.

On utilise alors la force de travail plutôt que d'investir : il y a donc maintien et non pas transformation de la structure technique et sociale de l'appareil de production (par exemple, en France, le secteur du Bâtiment et Travaux Publics).

c) Dans d'autres secteurs à très fort investissement, répondre à la dégradation des conditions de travail et à la déqualification d'un certain nombre d'emplois lors de la modernisation de l'appareil de production.

C'est le cas de l'industrie de l'automobile dans notre pays. La nécessité de rentabiliser le capital investi entraîne un développement du travail en continu qui, en 1974, concernait 31,3 % des ouvriers. "Le mot" de B. CORIAT explicite cette évolution : "On peut dire qu'à la production de masse on a fait correspondre un "ouvrier de masse" qui se substitue à l'ouvrier de métier".

d) De plus, quand la phase de restructuration et de modernisation de l'appareil productif est engagée, l'immigration permet un glissement de la main-d'oeuvre nationale vers les nouveaux emplois qualifiés de l'industrie et les emplois du tertiaire.

L'examen des tableaux de qualification permet de préciser cette idée :

Répartition par qualification des salariés étrangers en comparaison avec la population active dans son ensemble (Octobre 1976)

	Manoeuvres	O.S.	O.Q.	Total Ouvriers	Employés	Maîtrise	Cadres	Total
Etrangers	16,1	38,3	34,8	87,2	6,7	2,1	1,7	100
Ensemble des salariés	7,3	22,3	25	54,7	25	11	9	100

e) Non seulement, contrairement à ce que voudraient faire croire certains, les immigrés "ne coûtent pas cher aux Français", mais bien plus on a réalisé sur "leur dos" et sur celui de leur pays d'origine, des économies considérables.

Comme le montrent les travaux d'Albano CORDEIRO, le système du travail migrant permet une séparation, pour la main-d'oeuvre concernée, entre coûts d'entretien et coûts de renouvellement de la force de travail. Un certain nombre de recherches de ces dernières années (1) ont mis en évidence les économies considérables réalisées "sur leur dos" :

• Prestations de vieillesse.

Les immigrés qui sont retournés dans leur pays ne touchent que 1,4 % du total des prestations servies dans le secteur concerné, alors qu'ils représentent 3,4 % du total des pensionnés (source : note d'information n° 60 de l'Observatoire économique Rhône-Alpes de l'I.N.S.E.E.).

(1) Cf. en particulier l'étude interministérielle sur l'impact de l'immigration sur l'appareil de production, le bilan social et la balance des paiements, coordonnée par Anicet LE PORS.

• Sécurité Sociale.

Les frais d'hospitalisation sont relativement élevés (encore faut-il prendre en compte, dans les comparaisons, l'ensemble du secteur hospitalier : privé - où l'on ne trouve quasiment pas d'immigrés - et publics). Mais, cela est dû au fait que ce sont principalement les immigrés qui assurent les travaux dangereux (horaires, insécurité et non formation, causes des nombreux accidents du travail dont ils sont victimes).

De plus, leurs conditions de vie et de logement, ajoutées à l'absence de prévention médicale, les rend plus vulnérables à certaines maladies, telle la tuberculose, qu'en général ils n'avaient pas à leur arrivée.

A noter que les immigrés ont une consommation médicale inférieure à celle des Français : deux tiers seulement des immigrés recourent chaque année à des prestations maladie, contre trois quarts des Français.

A ceci, il faut ajouter les économies réalisées pour les familles restées dans le pays d'origine, notamment les enfants.

• Allocations familiales.

Alors qu'aucune différence n'est faite au niveau des estimations, salariales ou patronales, les prestations versées aux familles restées au pays sont très inférieures au barème national et seule, une partie de cette différence est versée au F.A.S. (dont c'est la source de financement essentielle). Le reste est conservé par le régime général qui fait, ainsi, une économie évaluée à environ un milliard de francs.

• Coût d'éducation.

La main-d'oeuvre étrangère n'arien coûté aux économies dominantes pour l'élever, la soigner et la former. Elles importent ces travailleurs directement à l'âge adulte, prêts à donner leur force de travail puis tentent de les rejeter quand ils cessent d'être productifs ou tout simplement quand elles n'ont plus besoin d'eux.

f) *Quelques chiffres sur cet appel à la main-d'oeuvre immigrée.*

Quelques indications statistiques permettent de préciser cette approche. En France, pendant vingt ans, pour pallier la pénurie en main-d'oeuvre et répondre aux besoins d'une économie en surchauffe, l'appel à la force de travail immigrée est considérable. Rappelons qu'une voiture sur deux, 90 km d'autoroute sur 100, un appartement sur deux, une machine sur sept... ont été, et sont encore, construits par la main-d'oeuvre immigrée. Les immigrés ont représenté les 4/5 de l'accroissement des effectifs masculins entre 1962 et 1974.

Le total des flux d'entrées de 1946 à 1977 est le suivant :

- Immigration contrôlée par l'O.N.I.	2.470.000
- Algériens (estimation ONAMO)	850.000
- Africains (estimation)	120.000
	<hr/>
	3.440.000

A cela s'ajoute une immigration clandestine qui représente probablement plusieurs centaines de milliers de personnes supplémentaires.

L'importance de ce chiffre explique déjà l'ampleur des problèmes d'accueil, de logement, de formation, etc...

La machine à produire commande, on enfourne à grandes pelletées de la force de travail nouvelle que l'on rejettera plus tard si nécessaire.

3. La situation des immigrés vivant en France.

Les raisons de l'immigration et le rôle assigné aux immigrés expliquent les conditions dans lesquelles ils vivent, caractérisables par la précarité de leur statut et par le fait qu'ils sont essentiellement considérés comme des travailleurs devant être les plus rentables possible.

D'une façon générale la situation des immigrés, provenant d'anciens pays colonisés, ou des pays d'Europe du Sud - économiquement dominés - présente beaucoup d'analogie avec la situation des ouvriers français du XIX<sup>e</sup> siècle : analphabétisme, logement insalubre, nourriture déficiente et conditions de travail souvent précaires. Avec cependant quelques caractéristiques : tel le regroupement géographique par ethnies ou régions d'origine à l'intérieur des villes d'accueil et même dans la vie professionnelle. Ce dernier aspect tend d'ailleurs à s'estomper depuis trois ou quatre ans.

Cette situation des immigrés est aussi fonction de la situation économique du pays d'origine qui se traduit par une certaine stratification - selon la nationalité - des emplois occupés, et par des attitudes différentes face à la syndicalisation, aux conflits du travail, au rôle de la famille...

Chapitre 2

ET PUIS LA CRISE...

1. Crise, nouvelle politique gouvernementale et bouc émissaire : la politique gouvernementale "s'adapte".

La politique du Gouvernement va "s'adapter" très précisément à l'évolution de la crise et à l'aggravation de la situation de l'emploi.

a) Après la campagne présidentielle de 1974, il s'agissait pour le pouvoir de donner l'impression d'une volonté de corriger les aspects les plus scandaleux de la situation de l'immigration en France : mise en place d'un secrétariat d'Etat, lancement d'un certain nombre de programmes. Après des années d'une relative indifférence de l'opinion publique, cette situation étant mieux connue, une pression s'était développée au travers d'un certain nombre de luttes. Mais en arrière-plan des mesures prétendant corriger ce qui était devenu trop voyant, une autre politique s'amorçait qui consistait à "adapter l'immigration à la nouvelle situation de l'emploi".

b) La première mesure , avec laquelle - dans la situation actuelle - nous sommes d'accord, est la suspension de l'immigration en juillet 1974.

L'immigration des travailleurs permanents est réduite de façon considérable (voir tableau ci-dessous) mais le flux minimal qui subsiste n'est pas totalement négligeable (réfugiés politiques , ressortissants des pays du Sud-Est asiatique, etc...) et il ne paraît guère compressible davantage.

Entrées en France des travailleurs salariés étrangers et des membres de familles étrangères

Années	Travailleurs permanents	Membres des familles	Total	Travailleurs saisonniers
1970	212.785	75.785	288.570	135.058
1971	177.377	77.047	254.424	137.097
1972	119.649	70.408	190.057	144.492
1973	153.419	68.286	221.705	142.458
1974	64.462	63.459	127.921	131.783
1975	25.591	51.822	77.413	124.126
1976	26.949	57.371	84.320	121.474
1977	22.756	52.315	75.017	112.116
1978	18.356	40.120	58.476	122.658

Source : Ministère de l'Intérieur, O.N.I. , Ministères du Travail et de la Participation.

Le tableau ci-dessus est repris et résumé par le graphique page suivante.

c) Mais la phase suivante est celle d'un pas en avant dans une politique autoritaire. Il ne s'agit plus seulement de stabiliser une situation mais d'amorcer un mouvement de reflux. Il faut selon l'expression des milieux patronaux "dégraisser les effectifs", dégager le surplus non nécessaire, renvoyer ceux dont on a moins besoin. Voici venu le temps de "Ahmed, fais ta valise".

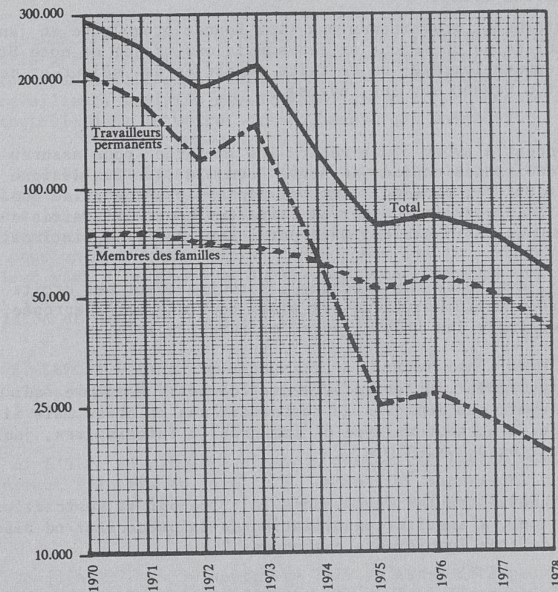
Crise , chômage , incapacité du Gouvernement à les résoudre , et c'est alors la théorie de "l'inversion des flux migratoires", c'est-à-dire de la diminution du nombre d'immigrés pour donner l'illusion de lutter contre le chômage.

Rappelons quelques déclarations significatives à cet égard :

"C'est leur rôle d'être sacrifiés. En partie, nous les avons embauchés pour cela. En cas de crise, ils comptent moins que les nationaux". Déclaration d'un chef d'entreprise lorrain (Le Monde, 14 décembre 1971).

"Est-il raisonnable que, dans les conditions actuelles de l'emploi, cinq cent mille nouveaux engagements de travail (il s'agit du renouvellement des certificats de résidence des Algériens) soient délivrés pour 1978-1979 ? J'ai tendance à répondre non... ce qui ne veut pas dire que 500.000 personnes seront mises à la porte". (L. STOLERU, 23 novembre 1978).

"Par rapport au passé , la seule différence est que les 4 millions d'étrangers qui vivent en France, au lieu de voir leur nombre augmenter depuis 30 ans, le voient diminuer de 3 à 5 % (soit 120.000 à 200.000) par an". (L. STOLERU, "entre le bouc et l'autruche", Le Monde, 15 juin 1979).



Coordonnées semi-logarithmiques

Et c'est alors une série de mesures , cohérentes les unes avec les autres :

- Accroissement considérable des refoulements, expulsions du territoire et contrôles sélectifs (métré).
- "Aide" au retour (juin 1977).
- Mesures Stoleru (accroissement de l'incitation au retour , arrêt de toute régularisation, mise en cause du droit au regroupement familial; septembre-novembre 1977).
- Décret sur la détention des étrangers en voie d'expulsion (octobre 1977).

- Dissolution de l'A.E.E. (Association pour l'Enseignement des Etrangers, juillet 1978).
- Décisions de restriction des subventions du F.A.S. (Fonds d'Action Sociale) aux associations de formation à dominante linguistique et aux associations de solidarité avec les immigrés (fin 1979 et 1980).
- Mise en cause du renouvellement des titres de séjour des Algériens (mesures "conservatoires" de décembre 1978 et décembre 1979, contrairement à l'accord de 1968).
- Expulsions de foyers (SONACOTRA notamment, printemps et été 1979).
- Décrets restrictifs concernant les étudiants étrangers (décembre 1977 et janvier 1980).
- Projets de loi gouvernementaux (loi Bonnet promulguée en janvier 1980 sur les refus de séjour et les expulsions, projet et note Stoléru sur les renouvellements et retraits de cartes de séjour et de travail, projet d'Ornano sur les foyers).

Non content d'avoir fait venir les immigrés pour assurer - en les exploitant - la croissance rapide de notre économie, on les désigne du doigt (incitation - de fait - au racisme) comme responsables d'une crise que l'on prétend résoudre par leur renvoi, on veut en faire les boucs émissaires d'une crise dont ils sont, non pas responsables, mais parmi les premières victimes.

Injuste, contraire aux libertés, à tout respect des droits et de la dignité des immigrés, cette politique est aussi économiquement erronée, contraire à l'intérêt de l'ensemble des travailleurs, et irresponsable.

Ce sont en effet de larges secteurs de notre économie qui dépendent des immigrés. Le départ des immigrés ne résoudrait pas la crise, mais il s'accompagnerait de l'appel à un nouveau type d'"immigrés" : intérimaires, jeunes, femmes, ressortissants des D.O.M.-T.O.M...

De tels choix (tenter de résoudre la crise par la restriction des libertés, la répression, l'institutionnalisation de la précarité) ne risquent-ils pas de conduire à de très inquiétants engrenages ?

Est-il sérieux d'autre part d'hypothéquer ainsi notre politique étrangère ? Qui peut encore croire qu'une telle politique soit sans impact durable sur nos relations avec les pays du Tiers-Monde. L'exportation de notre chômage vers ces derniers est en tout cas aux antipodes de toute approche constructive des relations Nord-Sud à établir - relations qui pourraient être la chance de l'Europe et de la France -, aux antipodes du nouvel ordre économique international que, à la fois, la justice et l'intérêt de tous commandent de construire.

Enfin cette politique est pure irresponsabilité compte tenu de la sédentarisation de fait de l'immigration.

Dans un chapitre annexe de ce document, nous analysons les dispositifs législatifs prévus par le Gouvernement, mais notons qu'il s'agit moins pour celui-ci de se doter des moyens autoritaires qu'il utilise déjà par la procédure des circulaires administratives, que de légaliser et d'amplifier (ou de systématiser) une pratique déjà rôdée.

2. La politique du Gouvernement s'organise à trois niveaux : les expulsions visibles, les expulsions invisibles, l'"aide" et la formation au retour.

a) *Les expulsions visibles* : il s'agit d'utiliser la notion de trouble à l'ordre public pour justifier les expulsions. Cette notion est assez vague pour permettre tous les arbitraires, et le minimum de protection accordé aux immigrés n'est même pas respecté. Cette procédure a été utilisée dans le conflit des "foyers" dès 1976. La grande majorité des délégués des foyers, le plus souvent régulièrement désignés par les résidents, ont été les premiers expulsés.

Les chiffres officiels du Ministère de l'Intérieur sont de 5.330 pour 1977 (années des mesures "Stoléru"), 4.654 pour 1978 et 4.790 pour 1979.

b) *Les expulsions invisibles* : elles sont quotidiennes, sournoises, discrètes. La pratique administrative sans aucune garantie juridique, permet à peu près tout, particulièrement lors du renouvellement des cartes de séjour. Beaucoup de travailleurs immigrés vivent dans une peur permanente de l'incident public, du contrôle dans le métro, des documents qui manquent...

Tous les témoignages concordent : ces expulsions "invisibles" progressent constamment. Les Maghrébins et plus particulièrement les Algériens viennent en tête, mais les expulsions "visibles" plus les expulsions "invisibles" au moins aussi nombreuses, touchent tous les immigrés. Les motifs les plus divers sont invoqués pour envoyer outre-Méditerranée ceux qui très souvent ne connaissent même pas leur pays d'origine. On expulse de jeunes mineurs dont la famille reste en France, des soutiens de famille, des étrangers ignorant tout du motif réel de leur expulsion et même des Français par filiation...

F. LEFORT - dans "Du bidonville à l'expulsion" - explique que 90 % des jeunes expulsés regagnent clandestinement la France, condamnés alors à être des marginaux.

c) *L'aide au retour* : c'est un dispositif institué unilatéralement par le Gouvernement français en juin 1979. Le dossier est instruit par la direction départementale du Travail et de l'Emploi. Une prime de 10.000 F est accordée, le versement se faisant dans le pays d'origine.

De juin 1977 au 30 septembre 1979, c'est-à-dire pour environ deux ans, 69.562 personnes ont demandé l'aide au retour. Pour l'essentiel, ce sont des ibériques (presque 60 %) et particulièrement des Portugais. Pour les Maghrébins, il s'agit en majorité de chômeurs, souvent des travailleurs de la sidérurgie. Les demandeurs sont en général relativement jeunes, plus de la moitié ont 40 ans ou moins, et ont séjourné en France moins de dix ans.

d) *La formation-retour* : il s'agit d'une décision du Conseil des Ministres du 9 décembre 1975, le coût de la formation étant financé à 50 % par le FAS, 30 % par le Ministère des Affaires étrangères, 20 % par le Fonds de Formation Professionnelle. La rémunération des stagiaires est financée par ce dernier. Les résultats sont plus que modestes.

Le programme 1977 porte sur 210 formations, le programme 1978 sur 593 formations. 498 de ces formations-retour concernent des Algériens. Les métiers sont divers : soudeurs haute pression, métreurs, chefs d'équipe. Il n'est pas étonnant que ces actions bénéficient principalement à l'Algérie car cela correspond à la conception algérienne du retour (planifié et qualifié).

Il suffit de rapprocher les différents chiffres - aide au retour, expulsions visibles et invisibles, formation-retour - pour saisir quelle est la nature de la politique du Gouvernement...

3. Une politique qui va dans le sens d'un racisme latent qu'elle diffuse elle-même.

Cette volonté "d'exporter notre chômage" est accompagnée par une préparation idéologique. Le rapprochement entre la situation de l'emploi en France et la présence de presque 1.800.000 immigrés actifs frappe l'opinion publique.

Les opérations "coup de poing" de M. PONIATOWSKI durant l'été 1976 dans le quartier de Barbès à Paris, avec l'annonce à grands renforts de publicité que 90 % des interpellations portaient sur des étrangers - ce qui n'était que très logique puisque 90 % aussi des contrôles portaient sur des étrangers - ont un effet analogue.

L'ensemble des mesures prises, la nouvelle politique gouvernementale, désignent du doigt les immigrés comme responsables de la gravité du chômage et constituent - de fait - une incitation au racisme.

Celle-ci trouve un écho, particulièrement dans les régions les plus touchées par la restructuration industrielle et dans les milieux les plus populaires. Un racisme latent se diffuse ainsi peu à peu, entretenu par l'angoisse des lendemains, la cohabitation parfois difficile, les difficultés à vivre. La réflexion "je ne suis pas raciste, mais il est vrai que..." devient habituelle.

Soyons clairs.

Il ne s'agit pas pour nous de nier les problèmes, ni de contester les difficultés réelles auxquelles élus et population sont confrontés.

Mais ces problèmes, après les avoir éventuellement replacés à leur juste niveau, nous devons en cerner les causes fondamentales, mener une campagne de contre-information et d'explication dans la population, placer le pouvoir face à ses responsabilités et montrer à chacun qu'il ne sert à rien de "faire l'autruche", mais que la seule issue et de lutter ensemble pour la défense des droits de tous par la mise en oeuvre de la politique, des réformes et des mesures que nous préconisons.

En un mot, nous devons mener le combat en refusant les fausses solutions et particulièrement l'amalgame de situations très diverses. De quelque problème qu'il s'agisse, il est à la fois injuste, inefficace et contraire au principe même du socialisme de tenter de le résoudre en se retournant contre ceux qui sont déjà parmi les plus exploités.

Cela est vrai pour le chômage, l'insécurité, le logement, les problèmes de cohabitation...

Sur chacun de ces points, il faut que chacun d'entre nous sache rétablir les faits, la vérité et sache montrer que la solution à ces problèmes - tout à la fois pour les Français et pour les immigrés - est à l'opposé des mesures auxquelles conduisent les réactions racistes.

Ceci ne minimise pas les difficultés que rencontrent les élus. Difficultés qui iront en s'aggravant compte tenu de la politique gouvernementale, du développement de la crise et de la sédentarisation de fait de l'immigration; difficultés en face desquelles les moyens de l'élu local sont limités. Notre rôle est de contribuer à la réflexion et à l'avancée des propositions et cela, à l'évidence avec les élus.

En tout état de cause, il faut insister sur deux points fondamentaux :

- en tout domaine, lorsqu'il y a des difficultés nous considérons qu'il faut accroître les moyens et l'effort, créer les structures appropriées, ... afin de tenter de maîtriser les difficultés
- il faut s'efforcer de développer un langage, une approche, qui solidariseront Français et immigrés et sur lesquels s'appuient - fermes, résolues et dynamiques - notre action militante et la politique des collectivités locales dont nous avons la responsabilité.

4. Quelle est la logique profonde de cette nouvelle politique gouvernementale ?

a) Le Gouvernement souhaite-t-il le départ en masse des immigrés ?

Probablement pas.

Il est connu que l'immigration en France n'est pas seulement conjoncturelle mais aussi structurelle, liée à l'organisation même d'une partie de notre tissu d'emploi. Dans certains secteurs où les perspectives d'emploi sont restées favorables depuis 1974, la présence étrangère s'est renforcée (au moins jusqu'en octobre 1976). C'est le cas dans la construction de matériel électrique et électronique, mais aussi les services marchands aux particuliers. Il a été démontré qu'une forte relance dans le bâtiment s'accompagnerait presque automatiquement d'un appel à la main-d'oeuvre étrangère. Les essais de substitution de la main-d'oeuvre étrangère par une main-d'oeuvre nationale ne sont pas en général concluants et le discours de L. STOLERU sur la relavorisaton du travail manuel n'est qu'un pâle slogan qui recouvre une réalité différente : celle de la déqualification et de la dégradation constante des conditions de travail.

De plus, la nécessité de maintenir des relations, tant politiques qu'économiques, avec les pays d'origine oblige le Gouvernement à maintenir l'apparence d'une concertation. Rappelons les voyages de L. STOLERU à Alger, les contacts avec le Président de la République portugaise.

b) Quelle est alors la logique de cette politique ?

Ne s'agit-il pas plutôt :

- d'avoir des armes législatives (expulsion suite au non-renouvellement discrétionnaire et arbitraire du titre de travail, ou suite à licenciement, ou pour trouble à l'ordre public) pour éliminer les "meneurs" et casser la combativité grandissante,
- de "dégraisser" les statistiques. Les textes de L. STOLERU visent surtout les chômeurs dont le renvoi ne pose aucun problème à notre industrie, permet de réaliser des économies et de réduire le nombre des de-

- mandeurs d'emploi. Il s'agit là, rigoureusement, d'exportation de notre chômage vers des pays que le pouvoir prétend - dans ses discours - vouloir aider,
- de mener une politique de "division". On rapproche le nombre des chômeurs et le nombre des travailleurs immigrés. Ils deviennent ainsi les boucs émissaires vers lesquels on détourne l'angoisse légitime qui résulte de la crise et du chômage que le Gouvernement se révèle incapable de juguler. Il s'agit là d'une manoeuvre classique de division de la classe ouvrière visant à rejeter l'une de ses composantes,
  - de créer tout un ensemble de plus en plus important de travailleurs à statut précaire, hors-statut, marginalisé. C'est le développement d'un double marché du travail :
    - d'une part, le "travail relativement garanti", correspondant d'ailleurs aux emplois qualifiés,
    - d'autre part, le "travail non garanti", précaire, marginalisé : intérim, sous-traitance, le vacariat, les emplois principalement occupés par les jeunes, les femmes, les immigrés.

Cette deuxième catégorie regroupe une main-d'oeuvre mobile et malléable, génératrice de plus-value (chargée de redresser le taux de profit). Permettant d'exercer une pression sur le corps social elle a pour rôle d'être un "édredon" capable d'amortir les à-coups et les récessions (voir à ce sujet, l'un des rapports préparatoires au VIII<sup>e</sup> Plan "La société française et la technologie" et dans le cadre de ce rapport, le texte de C. STOFFAES "Vers une économie duale").

Le résultat global est de laisser se développer une situation malsaine en désignant les fauteurs de troubles : ceux qui créent le chômage. On retrouve pêle-mêle les immigrés qui viennent en France prendre notre travail, les femmes qui veulent travailler au lieu de faire des enfants, les jeunes qui ne veulent plus travailler. Insidieusement, le poison d'une idéologie réactionnaire, support éventuel à la montée d'une droite dure se répand et s'infiltre dans les esprits. Le projet de loi Peyrefitte en est une illustration récente.

5. Cette politique, cette logique, peuvent être battues en brèche.

Il est vrai que le Gouvernement arrive en général à ses fins (expulsions du territoire, loi Bonnet, récente note Stoléru...) même si cela lui est plus difficile qu'il ne l'avait prévu (cf. la mobilisation et la lutte menées contre la loi Bonnet), ou le conduit à changer de stratégie (mesures que L. STOLÉRU semble avoir renoncé à faire passer sous la forme d'une loi, mais qu'il reprend dans des circulaires).

Cependant, les nombreuses luttes menées n'ont pas été vaines : elles ont obligé le pouvoir à certaines concessions, et surtout des possibilités nouvelles ont été mises en évidence lors de certains conflits récents : "Turcs sans papier", nettoyeurs du métro parisien (le conflit des foyers, d'une nature particulière, fait l'objet d'une annexe à ce rapport). Ces luttes sont exemplaires :

- par la combativité : participation active de tous les salariés concernés dans le conflit des nettoyeurs du métro; détermination très forte; aptitude à soutenir sans relâchement un conflit de longue durée. Malgré la précarité de leur statut, qui a probablement exigé une volonté plus grande pour engager le conflit, ces travailleurs ont fait preuve d'une détermination sans faille, faisant de leur combat une question de justice et de dignité,

- par la solidarité qu'il y a eu en faveur des grévistes,
- par "la mise à nu" de tout le système de la sous-traitance, du travail précaire, du double marché du travail : problème fondamental pour les années à venir, pour tous - Français et immigrés,
- par les résultats obtenus.

Il faut citer, participant à la mise en cause de la logique gouvernementale actuelle, les Festivals de Travailleurs immigrés; le combat pour le droit à l'identité culturelle de l'immigration est un combat pour le respect de sa dignité.

Et c'est sur ces bases que nous devons intensifier notre présence dans les luttes afin de battre en brèche la politique gouvernementale actuelle.

### Chapitre 3

#### REALITES...

1. Réalité sociale de l'immigration et évolution prévisible de sa structure.

Avant d'aborder le problème complexe du retour, il est nécessaire de saisir la réalité sociale de l'immigration et son évolution prévisible.

Les diverses sources officielles de renseignements statistiques ont toujours été contradictoires entre elles. Il est cependant possible d'obtenir des chiffres exploitables. Le recensement de 1975 évalue la population immigrée à 3.442.415 personnes, un rapport spécial estime cette population à 3.700.000 personnes en octobre 1976; le Ministère de l'Intérieur évalue cette même population au 1<sup>er</sup> janvier 1978 à 4.236.994 personnes (voir tableaux ci-joints), mais ces différences ne mettent pas en cause l'analyse de l'évolution de cette population.

a) La composition sociale de l'immigration tend à se rapprocher de celle de la population nationale. Même si les femmes sont encore en pourcentage minoritaires, elles représentent maintenant 40 % de la population totale. Nous voyons là un effet de la part croissante en valeur relative (mais pas en valeur absolue) de l'immigration familiale par rapport à l'immigration globale (voir le tableau précédent des flux d'entrées année par année). Même si cette immigration familiale a sensiblement diminué à partir des années 1975, elle demeure importante. L'immigration en France, ce n'est plus seulement des travailleurs actifs isolés, mais aussi des femmes, des enfants, des familles. Le problème spécifique de la femme immigrée se pose de plus en plus avec les difficultés résultant de leur isolement, le poids des traditions culturelles et religieuses, la demande progressive d'insertion dans le monde du travail.

En 1977, la proportion des femmes dans le total des "admissions" au travail (procédure permettant aux étrangers introduits en France au titre de l'immigration familiale, d'accéder au marché du travail) est de 55 %.



b) Il faut souligner le rôle important de la famille dans la structure sociale de l'immigration. En 1975, toujours d'après le recensement, 797.660 familles dont le chef de famille était étranger regroupent 3.037.080 personnes.

c) La part relative croissante de l'immigration familiale se traduit par un rajeunissement de la population immigrée : en 1962, la moitié des immigrés avaient moins de 36 ans. Ce chiffre est tombé à 33 ans en 1968 et à 30 ans en 1975.

Recensement de la population de 1975  
Population totale et population active

	Ensemble	Français	Etrangers	Dont :		
				Algériens	Portugais	Espagnols
Hommes	25.744.474	23.693.635	2.060.940	493.090	409.430	262.360
dont actifs	13.642.675	12.356.645	1.296.030	313.710	252.690	146.400
Femmes	26.854.955	25.473.390	1.381.575	227.600	350.395	235.120
dont actives	9.132.195	7.833.975	298.310	17.300	109.050	57.590
Population totale	52.599.430	49.157.015	3.442.415	710.690	759.925	497.480
	100 %	93,5 %	6,5 %	1,4 %	1,4 %	0,9 %
Population active	21.744.960	20.190.520	1.594.340	331.090	360.730	203.990
	100 %	92,7 %	7,3 %	1,5 %	1,7 %	0,9 %

La proportion des jeunes de 0 à 14 ans passe de 14 % en 1954 à 25 % en 1975.

Le tableau suivant souligne l'importance de la deuxième génération dans la composition sociale de l'immigration.

Jeunes étrangers de 0 à 24 ans

Régions	Moins de 17 ans	De 17 à 24 ans				
		Total	Portugais	Algériens	Espagnols	Marocains
France entière	963.655	375.660	92.475	60.540	46.240	40.575
Dont :						
Ile-de-France	299.445	129.230	39.365	20.675	11.860	10.260
Nord-Pas-de-Calais	60.645	19.360	3.060	5.410	1.145	2.765
Rhône-Alpes	146.355	50.665	8.835	11.530	5.890	3.865

Répartition par nationalité des étrangers  
résidant en France au 1er janvier 1978

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Portugais	881.985	20,8
Algériens	829.572	19,6
Italiens	528.809	12,5
Espagnols	486.299	11,5
Marocains	376.055	8,9
Tunisiens	176.154	4,2
Turcs	80.482	1,9
Polonais	79.387	1,9
Yougoslaves	77.354	1,8
Belges	64.891	1,5
Allemands	47.386	1,1
Britanniques	35.022	0,8
Suisses	27.651	0,7
Sénégalais	27.569	0,7
Américains (U.S.A.)	25.229	0,6
Maliens	19.939	0,5
Libanais	14.131	
Vietnamiens	13.708	
Néerlandais	13.156	
Camerounais	11.092	
Grecs	10.638	
Ivoiriens	10.298	
Laotiens	10.020	
Divers	147.540	3,5
Enfants de moins de 16 ans (nationalité non précisée)	140.000	3,3
Sous Total	4.134.557	97,6
Réfugiés	98.538	2,3
Apatrides	3.889	
Total général	4.236.994	100,0

Source : Ministère de l'Intérieur.

d) 1.339.315 immigrés ont moins de 24 ans, ce qui se répercute sur l'évolution des "admissions au travail" (procédure définie au a) ci-dessus) : ces "admissions" constituent un facteur de progression du nombre des actifs étrangers s'ajoutant aux introductions ou régularisations des primo-migrants.

Admissions au travail entre 1973 et 1977

1973	1974	1975	1976	1977
35.515	35.480	31.349	39.356	43.159

2. Evolution quantitative.

Le rapport officiel Mayer-Lebon permet d'apprécier l'évolution globale de la population. Ce rapport considère qu'entre octobre 1976 et janvier 1979, le nombre d'entrées et de sorties s'équilibre pratiquement :

Entrées		Sorties	
Primo-migrants actifs (a)	20.000	Sorties géographiques (e)	70.000
Immigration familiale (b)	45.000	Acquisition de la nationalité française	50.000
Naissance (c)	65.000	Décès	25.000
Autres entrées (d) (actifs non salariés, inactifs, étudiants)	10.000		
	140.000		145.000

(a) Travailleurs salariés introduits et régularisés.  
 (b) Moyenne sur les années 1977-1978.  
 (c) Enfants de nationalité étrangère nés en France.  
 (d) Estimation.  
 (e) Y compris les retours avec demandes d'aide financière.

A noter que l'estimation concernant les retours nous semble importante, même avec une évaluation forte des expulsions "invisibles".

En ce qui concerne la population active, ce même rapport estime qu'en 1977 et 1978 les entrées sur le marché du travail (primo-immigration et admission au travail) équilibrent les sorties de ce marché (retour, retraites, naturalisations, décès).

3. Conclusions.

De ces analyses, il ressort que, malgré la politique autoritaire et répressive du Gouvernement, l'instabilité et la précarité de sa situation, la montée du chômage, nous assistons à une relative stabilisation de la population immigrée en France, le nombre total d'immigrés évoluant peu. Mais on constate une évolution de sa structure sociale :

- progressivement, une diminution des travailleurs actifs isolés,
- un poids important de la deuxième génération, avec une augmentation rapide étant donné le taux de natalité,

- un pourcentage important des femmes,
- une rigidité de plus en plus grande de cette population. La rotation des travailleurs étrangers est de plus en plus lente au fil du temps et comme l'écrit un rapport préparatoire au VIII<sup>e</sup> Plan: "Le stock (!) de main-d'oeuvre étrangère est de moins en moins malléable". A cela s'ajoute chez beaucoup d'actifs une montée de la prise de conscience syndicale, un durcissement des conflits (voir la grève des nettoyeurs du métro, citée plus haut). Le conflit des foyers a eu certainement des conséquences importantes dans cette évolution. Il est évident que la population étrangère semble de moins en moins "malléable".

Chapitre 4

RETOUR ?

1. Retour ou nouvelle émigration ?

La notion de retour est trop dénaturée à l'heure actuelle pour l'utiliser sans auparavant rappeler quelques principes fondamentaux pour nous :

Le retour ne peut être que volontaire, résultant d'un libre choix de l'intéressé.

Le retour devrait être un droit, et nous devons agir pour donner à ce droit une réalité (de même que pour tout autre droit).

Mais le retour ne doit pas être envisagé comme une solution à nos problèmes : le retour, c'est le droit pour l'immigré, et non pas un moyen pour le pays d'accueil, et il n'y a de réel droit au retour que si le droit de rester est réaffirmé (dans les discours, mais surtout dans les faits) avec force.

Pour la notion de retour il faut distinguer entre première et deuxième génération : le sens en est clair pour la première génération. Mais le mot "retour" lui-même pose un problème pour la deuxième génération, qui ne connaît pas ou si peu son pays d'origine.

Enfin la politique de retour forcé et autoritaire du Gouvernement n'a rien à voir avec ce que nous entendons par droit au retour. Et il ne suffit pas de baptiser "une autre forme de coopération (avec les pays d'origine)" (L. STOLERU, Conseil de l'Europe - 6/8 mai 1980) cette politique, pour que cela en change la nature. Un véritable droit au retour aurait dû être mis en place dès les débuts de l'immigration massive des années 60. Tout discours sur le retour qui naît du développement de la crise chez nous est suspect. En l'occurrence, il s'agit en fait d'une politique de réémigration aussi peu respectueuse des intéressés que l'a été la politique officielle d'encouragement à l'émigration.

2. Le retour : un espoir.

Pour une grande majorité d'immigrés, le retour au pays reste un espoir et un désir d'autant plus fort que la situation dans les pays d'accueil devient aléatoire et insupportable. Ce qui est vrai pour un Breton ou un Corse - "Vivre

et travailler au pays" - l'est aussi avec une acuité encore plus grande pour un Algérien ou un Portugais. L'immigration est, dans tous les cas, une blessure, une cassure remarquablement bien décrite dans le film italien "Pain et chocolat". Cette impression d'être de "nulle part" est très fortement ressentie par les travailleurs isolés qui souvent ne revoient leur famille que tous les deux ou trois ans. Le livre de Tahar Ben Jelloun, "La plus haute des solitudes", en est un témoignage déchirant.

Plusieurs facteurs renforcent ce souhait. D'abord la lassitude à l'égard des conditions de vie de plus en plus difficiles en France. Beaucoup d'immigrés vivent avec angoisse la précarité de leur situation, ils ressentent très fortement leur "rejet" et le racisme latent. Pour eux, il s'agit d'une injustice fondamentale qu'ils n'oublieront pas. Ce mot "injustice" revient fréquemment dans les discussions avec les délégués des foyers. Les autres facteurs sont plus permanents : désir de renouer les liens avec la famille, de "valoriser" ses économies, de mettre en valeur une qualification professionnelle et puis, tout simplement d'être "chez soi" dans le pays de sa langue et de sa culture, si ce n'est pour beaucoup d'entre eux de leur religion.

Plusieurs études montrent cette réalité : A. CORDEIRO, Les Algériens de France, ceux qui partent et ceux qui restent (1979), et A. CHAZALETTE, Le retour au pays des familles de travailleurs immigrés, désirs, départs, conditions de réussite, Lyon (1979).

### 3. Les conditions préalables au retour.

#### A. Pays d'origine.

Tous les pays d'émigration estiment que la "réinsertion" de leurs ressortissants constitue un objectif à atteindre, notamment parce que l'utilisation de la main-d'oeuvre immigrée est une exploitation du Tiers-Monde (tout à la fois par le potentiel ainsi soustrait et par le dégât humain et ses conséquences durables). Mais tous sont également unanimes pour déclarer qu'il ne peut s'agir que d'un objectif à long terme. Cette volonté de "réinsertion" est particulièrement nette pour le Gouvernement algérien. C'est en fonction de ce but à atteindre que le Gouvernement algérien a mis en place des antennes dont le rôle est d'harmoniser les offres d'emplois des sociétés nationales algériennes et les demandes de travailleurs immigrés.

De nombreux pays d'origine s'efforcent de prendre des mesures permettant de faciliter cette "réinsertion" par exemple :

- avantages financiers lors du retour définitif,
- programmes de scolarisation pour les enfants,
- efforts pour développer le logement social.

#### B. Pays d'accueil.

Si une politique de "réinsertion" est un des moyens de répondre à la situation de l'immigré, cela implique à l'évidence :

a) Que le retour soit volontaire. Le droit à rester doit être réaffirmé avec autant de force que le droit au retour. Les immigrés sont des hommes et des femmes qui comme tous les hommes et toutes les femmes ne peuvent refaire plu-

sieurs fois leur vie au gré des besoins de la société : ils ne doivent pas être réduits à émigrer une deuxième fois, à connaître un deuxième déracinement.

b) Que soit planifié l'effort du pays d'accueil, "pour aider" à ce retour et cela dans deux directions :

- la formation des travailleurs en fonction des besoins du pays d'origine,
- l'aide au développement économique des pays d'origine aussi bien en ce qui concerne l'emploi que l'environnement social, par exemple le logement.

Quelques pays ont fait un effort en ce sens. Les Pays-Bas par exemple, avec le "Projet REMPLD" (Reintegration of Emigrants Manpower and Promotion of Local Opportunity for Development) qui prévoit une sensible inscription d'un crédit au budget de l'Etat avec la conclusion d'un premier accord de 1977 avec la Yougoslavie.

Le Conseil de l'Europe a fait adopter plusieurs résolutions qui vont dans le même sens. Par exemple en 1969, une résolution du Conseil des Ministres, sur le retour des travailleurs migrants, prévoit un certain nombre de mesures :

- formation professionnelle,
- équivalence de diplômes,
- scolarisation des enfants,
- transfert des économies, etc...

c) Que soit remise en cause l'inégalité entre les pays industrialisés et pays en voie de développement. Le rapport Kindelberger de l'O.C.D.E. - janvier 1978 - est parfaitement explicite : "le problème des migrations est une conséquence des inégalités de développement au niveau international. Il continuera de se poser aussi longtemps que persisteront les disparités internationales en matière de développement, quand bien même il serait masqué par un dispositif réglementaire. Il appartient aux pays, membres de la zone, de compenser ces disparités nuisibles à long terme à l'ensemble des pays, par des politiques concertées portant sur un certain nombre d'éléments intégrés : investissement étranger, fonds de réinsertion, et stratégie de croissance à plus forte intensité de main-d'oeuvre".

Cette politique de "réinsertion" n'en est en Europe qu'à une étape expérimentale. En France, elle est pratiquement inexistante (voir le nombre de formation-retour); elle ne peut de toutes façons se confondre avec la politique du retour forcé et autoritaire.

### 4. Ces conditions prises en compte, le retour (la "réinsertion") peut-il être une réponse aux problèmes vécus par les immigrés ?

Reposant sur l'affirmation d'une véritable volonté politique de négociations avec les pays d'origine et sur la mise en oeuvre de moyens plus importants, la "réinsertion" peut-elle être une réponse aux problèmes des immigrés ?

a) La situation de l'emploi est généralement mauvaise dans la plupart des pays d'émigration : Espagne , taux de chômage de 10 %; Portugal, 12 %; Tunisie, 10 %. A cela s'ajoute une forte natalité dans l'ensemble de ces pays et une diminution rapide du nombre d'actifs de l'agriculture.

Il ne peut s'agir d'exporter notre chômage vers les pays qui connaissent eux aussi, et bien souvent tragiquement , les conséquences de la crise économique.

b) L'urbanisation rapide entraîne un certain nombre de problèmes et en particulier de grandes difficultés de logement (voir par exemple la situation de l'Algérie).

c) La réadaptation dans les pays d'origine n'est pas facile et cela d'autant plus que l'émigration est ancienne. Des habitudes sont prises , des liens sont noués, les mariages mixtes, par exemple, rendent le retour difficile.

d) Le décalage avec le pays d'origine est très fort pour la deuxième génération , ceux qui sont venus très jeunes en France ou qui sont nés dans le pays d'accueil.

De leur pays d'origine, ils ne connaissent ni le mode de vie, ni même, en général, la langue; souvent remettent-ils en cause l'organisation sociale traditionnelle (par exemple pour les filles , la structure patriarcale). De là, d'ailleurs , ce profond déchirement , ces problèmes multiples que rencontrent des jeunes "qui ne sont ni d'ici, ni d'ailleurs".

e) La nouvelle politique gouvernementale bloque les situations. Le travailleur repartant dans son pays sait qu'il ne pourra plus jamais revenir travailler en France. La rotation qui s'organisait entre les membres d'une même famille n'est plus possible.

f) Le poids de la natalité de la population immigrée en France (65.000 naissances annuelles, moyennes des dernières années) est supérieur à ce que pourrait être le flux des "réinsertions" dans le cadre d'une véritable politique du retour.

#### 5. La sédentarisation de fait de l'immigration et ses conséquences.

Les points énumérés ci-dessus font apparaître nettement qu'une politique de retour volontaire dans le cadre d'une collaboration avec les pays d'origine ne peut résoudre l'ensemble des problèmes liés à la présence d'une importante population immigrée en France. En effet nous sommes dans une phase de stabilisation en nombre de cette population, avec une transformation lente de sa structure sociale : féminisation et poids grandissant des enfants.

La logique propre de cette "sédentarisation de fait de l'immigration" serait d'ailleurs de se maintenir : la prolongation de séjour entraîne le regroupement familial que nous soutenons et qui renforce la tendance à la sédentarisation.

Cette analyse définit de facto la politique à mettre en oeuvre. Elle ne peut reposer tant au niveau national que régional et municipal que sur cette donnée de base : nous sommes dans une phase de quasi stabilisation de cette population.

Cela donne une importance considérablement accrue aux problèmes du logement, de l'école, des jeunes et des femmes. Les problèmes concernant les femmes et les jeunes de la deuxième génération s'aggraveront si une politique d'accompagnement permettant non une assimilation mais une insertion sociale n'est pas mise en oeuvre.

#### Chapitre 5

#### QUE FAIRE ?

Après l'analyse de l'immigration que nous avons menée dans les chapitres précédents , nous explicitons dans ce chapitre ce que nous semblent devoir être les grandes orientations du P.S., tant au niveau des propositions que de l'action.

#### 1. Rappel des positions et propositions du Parti.

Face à l'offensive gouvernementale actuelle , et dans le contexte de sédentarisation de l'immigration, il est fondamental de réaffirmer nos positions; parce que toute autre attitude serait contraire tout à la fois à la justice , à l'intérêt de l'ensemble des travailleurs , à notre volonté d'un "nouvel Internationalisme", notre démarche , notre politique, reposent sur les principes fondamentaux suivants :

- la solidarité avec tous les travailleurs sans aucune discrimination,
- la solidarité avec les peuples du Tiers-Monde,
- le refus de toute tentative de résoudre quelque problème que ce soit sur le dos de ceux qui sont déjà parmi les plus exploités,
- la volonté du respect des droits et de la dignité des immigrés.

Ceci se traduit par quatre options fondamentales :

- Immigration contrôlée résultant d'accords avec les pays d'origine (dans la situation actuelle : pas de nouvelle immigration, mais droit au regroupement familial), et droit au retour.

- Egalité des droits :

- Carte d'identité d'immigré , de 10 ans , renouvelable sans condition d'emploi.
- Suppression de la notion d'expulsion.
- Suppression des réglementations restrictives concernant le droit à l'emploi.

- Droit d'expression, d'association, de vote aux élections locales.
- Commissions extra-municipales immigrés.
- Démocratisation et régionalisation du F.A.S.

- Droit à la différence , à l'identité culturelle (enseignement de la langue d'origine, festivals des travailleurs immigrés...).

- Globalisation de notre approche , de notre politique : ni approche marginalisée (les immigrés étant traités à part), ni approche tronçonnée (ponctuellement , problème par problème) , mais approche globale qui prenne pleinement en compte le caractère pluri-ethnique de la population vivant en France.

Cela doit s'exprimer dans l'action quotidienne du Parti, notamment selon deux lignes force :

- présence effective dans les luttes des immigrés pour la défense de leurs droits et de leur dignité,
- politique résolue des collectivités locales dont nous avons la responsabilité.

D'où les grandes orientations suivantes :

## 2. Développer une action militante.

a) A tous les niveaux, notamment dans les fédérations.

Parti dont l'un des concepts fondamentaux est celui du front de classe, le P.S. se doit de soutenir les luttes des travailleurs immigrés et de concrétiser sur le terrain une solidarité militante.

La situation de l'immigration témoigne de ce qu'est l'exploitation de la force de travail dans toute sa brutalité, mais aussi éclaire les conséquences des rapports entre les économies dominantes et les économies dominées. "Le Tiers-Monde n'est pas seulement à nos portes, il est dans nos murs". Cette solidarité est d'autant plus nécessaire que la "crise" rend la situation de l'immigration encore plus difficile et précaire. Ce soutien ne va pas sans problème et le P.S. s'est trouvé parfois isolé de l'ensemble des forces politiques et syndicales progressistes. Le conflit des "foyers" est très révélateur des contradictions potentielles que nous rencontrons et il nous a semblé utile d'en faire l'analyse afin de mieux maîtriser les difficultés qui apparaissent sur le terrain.

Malgré les insuffisances (on ne peut encore parler de mobilisation de masse, ce qui est une entrave pour avoir une action motrice), le P.S. a, dans son ensemble , tant au niveau national qu'à celui des fédérations et des sections, manifesté une présence militante nettement renforcée. Notons d'ailleurs que la lutte contre les projets de loi gouvernementaux a contribué à ce renforcement qui doit se poursuivre.

b) L'action de la Commission Nationale Immigrée doit se renforcer.

Le fonctionnement de cette Commission, la tenue régulière des journées nationales, l'amélioration des relations avec les fédérations en particulier par le renforcement du réseau des délégués fédéraux, la diffusion d'un bulletin spécifique "Combat socialiste Immigrés" témoignent de cette volonté politique d'intervention sur le terrain.

L'amélioration doit se poursuivre dans la période à venir, tant sur le plan des contacts avec les fédérations que sur celui de la diffusion de l'information.

Cette action doit viser à une prise en compte par chaque secteur du parti de la dimension "immigrés" de son action ("approche globale").

Une des priorités doit être maintenant le renforcement des liens dans la réflexion et l'action avec les différents secteurs d'intervention du P.S.

En effet, la "Commission Immigration" ne peut faire face à la totalité des problèmes qui se posent (femmes, deuxième génération, logement , santé, étudiants, etc...) et bien plus, ce serait une grave erreur que d'isoler les problèmes de l'immigration.

C'est dans le cadre d'une approche politique globale que nous devons faire apparaître les problèmes spécifiques de l'immigration.

Par exemple , le grave problème du logement doit être analysé à partir d'une réflexion sur le logement social. Les problèmes des foyers concernent en priorité les immigrés isolés mais aussi les jeunes travailleurs. La marginalité du travail n'est pas spécifique à la deuxième génération mais concerne les jeunes chômeurs et bien souvent aussi les femmes.

Cette action doit se poursuivre dans les mois à venir par la multiplication des contacts permettant une réflexion collective avec les différents Secrétariats nationaux, Délégations et Commissions nationales. Il serait nécessaire que chacun des secteurs concernés aide au "décloisonnement" de notre travail.

## 3. Dénoncer et contrarier la mise en oeuvre de la politique gouvernementale.

Parti d'opposition, le P.S. doit utiliser toutes ses possibilités, particulièrement au niveau parlementaire , pour dénoncer la politique répressive de la droite, faire connaître la gravité de ses conséquences, mais en même temps s'efforcer à contrarier la mise en oeuvre de cette politique.

Le champ de l'action possible est incontestablement étroit , ce qui implique une détermination politique d'autant plus forte.

C'est ainsi que l'action sur le terrain parlementaire permet de "dénoncer" mais aussi de faire reculer même provisoirement la droite.

Incontestablement, pour ces différents points, le rôle des groupes socialistes tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat a été efficace : le Gouvernement n'a pas pu, comme il en avait l'intention , faire passer l'ensemble du dis-

positif législatif qu'il avait mis au point. Il ne s'agit pas de crier victoire, loin s'en faut, mais de constater simplement que cette action est non seulement indispensable mais de plus peut contribuer à créer un rapport de force, efficace pour aujourd'hui, et qui doit se renforcer pour demain.

La permanence du travail entre les groupes parlementaires et la Commission doit encore s'approfondir, non seulement pour préparer les débats, mais aussi pour utiliser toute la gamme des modes d'interventions mis à la disposition des parlementaires (questions écrites, orales, d'actualité, recours en conseil constitutionnel...); cela permet par ailleurs une certaine diffusion de l'information vers l'opinion.

Face à l'idéologie dominante, à certains propos ministériels (incitateurs de fait au racisme), et aux ravages d'un certain discours sur la classe ouvrière ("Ils prennent notre travail, ils occupent nos hôpitaux", etc...), la première tâche pour combattre le racisme et pour faire valoir nos propositions c'est de prendre les moyens d'une contre-information et d'une sensibilisation.

Or une des difficultés de la période actuelle est la discrétion voulue des grands canaux d'information.

#### 4. Définir ce que serait notre politique.

Parti qui se veut de gouvernement, le P.S. se doit de définir dans les grandes lignes ce que serait une autre politique de l'immigration.

Le dépôt de notre proposition de loi sur les droits et libertés (décembre 1978) va dans ce sens.

Un travail important a déjà été fait, par exemple en ce qui concerne la gestion du Fonds d'Action Sociale (F.A.S.) et le rôle de celui-ci, les relations à définir avec les pays d'immigration - base essentielle d'une autre politique -, les problèmes de la formation, etc...

Ce travail doit se poursuivre dans bien d'autres domaines comme le logement ou la santé et nous retrouvons à ce niveau la nécessité d'une réflexion concertée avec les différents secteurs de notre Parti.

La complexité des problèmes de l'immigration interdit une approche purement "programmatische".

Il n'existe pas de réponse toute faite, de "bonne" politique de l'immigration, car en fait, c'est le processus même de l'immigration qui doit être remis en cause.

Mais la situation existe sur le terrain avec ses conséquences, souvent dramatiques, nous devons affirmer notre volonté :

- d'aller le plus loin possible dans la reconnaissance des droits fondamentaux et la mise en place des protections juridiques indispensables,

- de nous doter de l'autorité et des moyens nécessaires pour nous dégager du poids de l'héritage que laissera la droite; cela passe par la budgétisation de la politique de l'immigration afin de mener une action globale, décloisonnée, et non pas dépendant principalement du Ministère du Travail comme c'est le cas actuellement,
- de rechercher systématiquement la négociation avec les représentants des immigrés eux-mêmes, avec les organisations syndicales, et avec les associations, pour progressivement préciser les réponses et engager les actions les plus efficaces.

#### 5. Conduire une politique résolue dans les collectivités locales dont nous avons la responsabilité.

Parti ayant des responsabilités importantes dans beaucoup de municipalités, départements et régions, le P.S. se doit de définir une action qui ne soit pas seulement "défensive" et de grande bonne volonté, mais qui soit aussi "offensive" en direction de la droite, responsable de la situation actuelle.

D'abord un fait - qui ne doit rien au hasard - la population immigrée est fortement concentrée dans des villes à direction de "gauche".

D'énormes problèmes se posent, à tous les niveaux, à la limite parfois du conflit grave, exacerbés par l'entassement et les conditions de logement, le poids de la "crise" et ses conséquences, l'absence criante de moyens et de pouvoirs des municipalités.

Il s'agit d'une réalité "incontournable" et qui s'impose à beaucoup de nos élus. Il n'est pas question de tomber dans le "municipalisme" et de croire qu'il est possible de changer une politique sans le relais du pouvoir d'Etat. Mais il est possible de mener une bataille nationale pour obliger celui-ci à prendre en compte cette situation et à dégager des moyens nouveaux.

Dans nos municipalités, des actions sont entreprises, pour corriger, améliorer, limiter les dégâts, apporter quelques réponses.

Cette pratique, dans toutes les hypothèses, sera indispensable. Le rôle de la Fédération des élus socialistes (F.N.E.S.R.) est en ce domaine fondamental, d'où l'idée d'un colloque national consacré à l'analyse du problème et à l'étude des actions entreprises.

Certes, il s'agit là de palliatifs, ayant l'honnêteté de le reconnaître, comme dans beaucoup d'autres domaines de l'action municipale, départementale ou régionale.

Le risque existe déjà "d'ossification" d'une partie de certaines de nos villes en ghettos. Si l'analyse que nous faisons de la "stabilisation" de l'immigration est exacte, elle exige de notre part une action politique ayant une dimension nationale.

6. Mener une action au niveau européen.

Il y a 12 millions d'immigrés dans l'ensemble de la C.E.E. Parti ayant une vocation "européenne", le P.S. se doit d'engager une action pour rechercher au niveau européen les possibilités d'une intervention commune aux partis socialistes et sociaux-démocrates, cette intervention pouvant s'élargir à certains partis communistes. Une proposition a déjà été faite par la Délégation Nationale Immigrés de notre Parti en 1978, et un texte a été diffusé en 1979 par les soins de l'Union des Partis Socialistes et Sociaux-Démocrates de la Communauté.

Cette initiative va être reprise.

Il nous faudra aussi engager des contacts avec les syndicats au niveau européen, avec la C.E.S., et avec les organisations démocratiques européennes de lutte contre le racisme.

Enfin, en s'appuyant sur des directives de la Communauté il est possible de créer un rapport de force contre le Gouvernement de la droite; en tout état de cause une action en ce sens permet d'illustrer ce que serait une autre politique de l'Europe en direction du Tiers-Monde. Nous devons avoir en permanence le souci d'explicitier notre projet politique sur des points précis et de rechercher le plus large accord à gauche.

L'immigration est un des problèmes majeurs non seulement pour la France mais aussi pour l'Europe.

Conclusion

CRI DE RAGE  
ACTE DE RAISON

Ce rapport ne prétend pas traiter de tous les aspects d'une situation souvent dramatique, mais aussi extrêmement complexe.

S'il est un domaine où nous devons affirmer avec force et rigueur notre volonté politique, mais en même temps être prudents quant à la présentation de nos propositions, c'est celui de l'immigration.

L'immigration est toujours une déchirure et une rupture douloureuse car elle est rarement voulue.

Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure d'engager une autre politique. Nous luttons pour que cela soit possible demain en sachant qu'il y faudra du temps et beaucoup d'efforts.

Notre objectif était d'exposer le plus simplement possible ce qu'est aujourd'hui la situation de l'immigration mais aussi de préciser l'évolution de cette situation pour les années à venir. Cela explique l'importance de ce que nous désignons par "sédentarisation" de l'immigration et aussi la nécessité d'aborder un problème aussi délicat que celui du "retour".

Face à ce problème potentiellement chargé de conflits qu'est l'immigration, nous devons refuser deux attitudes :

- celle qui conduirait au nom du réalisme et du pragmatisme à récuser l'approche politique du P.S.,
- la deuxième qui consisterait à minimiser l'ampleur du problème et sa complexité avec un refus aveugle de ne pas prendre en compte les grandes difficultés de nos élus. Ce sont eux qui doivent résister à une opinion souvent hostile et engager des réponses pratiques avec une criante insuffisance de moyens.

Avec rigueur, sans abandonner en rien nos options fondamentales, nous nous sommes efforcés d'éviter ces deux attitudes. Il nous paraît indispensable de continuer dans cette voie avec la collaboration de tous, et particulièrement des élus pour aller encore plus loin dans la réflexion et l'élaboration de propositions.

Ce rapport se veut en même temps, refus de la politique désastreuse et inique de la droite, cri de rage contre l'injustice mais aussi acte de raison et de rigueur. Il nous semble indispensable de réunir tout cela dans notre démarche.

Nous ne faisons ainsi qu'affirmer la force et la nécessité du socialisme.

+  
+ +